



## ZONES DE SENSIBILITE MAJEURE GRANDS RAPACES

Les Plans Nationaux d'Actions (PNA) sont des outils stratégiques opérationnels qui visent à assurer la conservation ou le rétablissement dans un état de conservation favorable d'espèces de faune et de flore sauvages menacées ou faisant l'objet d'un intérêt particulier.

Parmi les espèces concernées par des PNA, certains grands rapaces, tels que le Gypaète barbu, représentent un enjeu particulier compte-tenu du risque important qu'ils peuvent générer en matière de sécurité aérienne.

Mais au-delà de la seule problématique de la sécurité aérienne, l'activité humaine, et notamment l'activité aérienne, peut représenter un dérangement pouvant entrer en conflit avec les objectifs de conservation fixés dans les PNA. Dans ce cadre, les pouvoirs publics répertorient des sites spécifiques, appelés Zones de Sensibilité Majeure (ZSM) qui représentent un enjeu crucial pour la protection de ces espèces. Elles correspondent en particulier aux sites de reproduction, à certains dortoirs ou sites de réintroduction.

En fonction de la période de l'année, les ZSM sont actives ou inactives. En cas d'activation, il s'agit de zones à contourner autant que possible par les usagers de l'espace aérien. En cas d'impossibilité, il est recommandé de survoler la zone à plus de 1000m au-dessus du point le plus haut de la ZSM pour les survols motorisés et les planeurs. Pour les autres usagers, la hauteur de survol et l'étendue de la zone d'évitement sont variables : consultez votre fédération.

Les cartes disponibles affichent les ZSM actives sur la période indiquée. Les cartes sont mises à jour à la fin de chaque période de validité. Les pilotes sont invités à consulter ces cartes dès la préparation de leurs vols pour prendre en compte les ZSM actives et adapter éventuellement leurs plans de vols.

Pour plus d'informations : AIP ENR 5.6 ; <https://www.stac.aviation-civile.gouv.fr/zsm>  
Si vous avez des questions : [stac-biodiversite-bf@aviation-civile.gouv.fr](mailto:stac-biodiversite-bf@aviation-civile.gouv.fr)